



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

TECHNIQUES PROFESSIONNELLES (ÉPREUVE E5)

SESSION 2011

Durée : 5 heures
Coefficient : 8

Matériel autorisé :

Chaque candidat utilise :

- un poste avec une suite bureautique
- un accès Internet
- une imprimante avec papier

Toutes les productions (c'est-à-dire les réponses aux questions) doivent être imprimées et doivent porter en haut à gauche, le numéro du candidat (pour anonymat).

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 11 pages, numérotées de 1/11 à 11/11.

Pour conduire ses missions, l'Assurance Maladie s'appuie sur 128 Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) en France métropolitaine et sur 4 Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les départements d'outre-mer.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de X a la volonté d'offrir un service de qualité, une aide personnalisée, un traitement rapide des dossiers et un accès à la prévention.

Pour préserver le capital-santé de la population, la CPAM du département de X propose les actions de prévention suivantes :

- Le bilan de santé gratuit
- L'Espace Santé d'A
- La Maison de la Promotion et de l'Éducation à la Santé de B
- Le dépistage du cancer du sein

En ce qui concerne le bilan de santé gratuit, une convention de partenariat a été signée avec le rectorat. Elle permettra aux élèves de terminale de bénéficier de cette action. La convention précise les modalités de mise en œuvre.

En tant que chargé en prévention, vous devez mettre en œuvre l'action « **bilan de santé** » auprès des élèves de terminale des lycées généraux et technologiques du département de X.

Afin de planifier l'action, vous devez recenser le nombre d'établissements intéressés ainsi que le nombre de classes et d'élèves susceptibles d'y participer.

L'action étant reconduite chaque année, il a été décidé d'automatiser l'envoi du courrier d'invitation destiné aux établissements scolaires.

Question n°1 : Réaliser par publipostage les courriers adressés aux lycées, pour les informer et permettre de recenser les participants. Imprimer le courrier type incluant les champs de fusion et ceux adressés aux Lycées Madeleine, Michelis et Lamark.

Comme convenu dans la convention, un chargé de prévention de la CPAM doit venir présenter auprès de chaque classe, durant une heure de cours, la CPAM et ses missions ainsi que le bilan de santé : déroulement et conditions de participation.

Cette rencontre permet également de diffuser les questionnaires « bilan de santé » et de répondre aux questions des élèves.

Question n°2 :

2.1 Pour accompagner ces présentations orales, réaliser un diaporama qui servira de support. Imprimez trois diapositives par page (fond blanc obligatoire).

2.2 Pour inciter les élèves à remplir le questionnaire sérieusement et les rassurer quant à la communication des résultats, présenter les arguments à développer oralement.

Dans un souci d'amélioration continue de la qualité du service rendu, vous devez réaliser une enquête de satisfaction auprès des élèves ayant participé. L'analyse des résultats permettra d'évaluer le dispositif « Bilan de santé ».

Question n°3 : Concevez la démarche de cette enquête, puis réalisez l’outil qui sera diffusé auprès des élèves participant à l’action.

Annexes :

Annexe 1 : Présentation du bilan de santé aux proviseurs.

Annexe 2 : Questionnaire Bilan de santé.

Annexe 3 : Liste et coordonnées des lycées généraux et technologiques publics du département de X transmise par le rectorat d’Amiens.

Annexe 4 : Fiche Métier.

Barème :

Question n°1 : 20 points

Question n°2 : 2.1 : 20 points

2.2 : 10 points

Question n°3 : 30 points

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Annexe 1 : Présentation du bilan de santé aux proviseurs.

PRÉSENTATION DU BILAN DE SANTÉ AUX PROVISEURS

Objectif du bilan de santé gratuit

C'est l'occasion pour les élèves de faire le point sur leur santé et surtout de détecter de façon précoce toute maladie ou anomalie susceptible d'altérer leur état de santé.

Il est entièrement gratuit.

Où a-t-il lieu ?

Le Centre de Prévention et d'Examens de Santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de X est situé Place Léon à A (00000).

L'organisation matérielle du centre favorise un accueil de qualité :

- un secrétariat d'accueil fermé par des fenêtres permettant à l'agent d'accueil de voir toutes les personnes entrant ou sortant mais également de respecter l'intimité des usagers ;
- des salles d'examens pour chaque professionnel ;
- un vaste lieu d'attente proposant des chaises mais également un « secteur petit déjeuner » permettant de s'attabler confortablement. Durant les temps d'attente, les personnes peuvent également accéder à un vaste panel de documents de prévention.

Les conditions de mise en œuvre :

➤ Avant le bilan de santé :

La CPAM s'engage à contacter l'ensemble des lycées du département de X afin de les inviter à participer au bilan de santé. Il est prévu que celui-ci ne concerne que les élèves de terminale. Les établissements sont libres de participer ou non à l'action qui leur sera proposée chaque année.

Il est également rappelé aux établissements que le bilan est facultatif et que pour les élèves mineurs, l'autorisation des parents est obligatoire. Les élèves ayant déjà bénéficié de la visite médicale l'année précédente ne pourront participer à l'action.

➤ En cas de participation, la CPAM propose l'organisation suivante :

- Planification avec l'établissement de l'intervention d'un chargé de prévention de la CPAM dans chaque classe concernée. Celle-ci a pour objectif de répondre aux interrogations des élèves et de transmettre les informations concernant l'institution et le bilan de santé. Il encouragera ainsi les élèves à participer et les rassurera quant au déroulement des examens et à la confidentialité des résultats.
- Intervention du chargé de prévention qui, à cette occasion, distribuera les flacons de prélèvement pour les échantillons d'urine et les questionnaires bilan de santé à compléter. L'ensemble sera recueilli par l'infirmière du lycée.

Annexe 1 (suite): Présentation du bilan de santé aux proviseurs.

- Planification des demi-journées de bilan de santé avec les établissements. L'organisation interne (accompagnement...) et l'information des parents, professeurs sont à prévoir par le lycée.
- Les bilans de santé :
 - o une demi-journée sera réservée à chaque classe ;
 - o les examens qui composent le bilan : selon la disponibilité des professionnels.
- Un examen dentaire réalisé par le dentiste.
- Examens réalisés par l'infirmière :
 - poids, taille
 - une mesure de l'acuité auditive
 - une mesure de l'acuité visuelle
 - une spirométrie
 - une prise de tension artérielle
 - les examens biologiques :
 - analyse d'urines
 - numération globulaire, sucre, cholestérol, etc...
 - dépistage du sida (si souhaité)
- La possibilité de rencontrer un psychologue.
- L'examen clinique est pratiqué par un médecin qui pourra, le cas échéant, proposer des examens complémentaires : électrocardiogramme...

Il est demandé aux élèves de ne pas fumer pendant au moins huit heures avant les examens. De plus, les élèves réalisant les examens sanguins devront être à jeun. Un petit déjeuner leur sera proposé sur place.
- À la suite du bilan de santé, un questionnaire de satisfaction est remis par la secrétaire d'accueil à chaque élève pour évaluer la prestation.
- La transmission des résultats :

Le jour du bilan de santé, il sera demandé aux élèves de choisir une modalité de transmission : envoi au domicile, envoi à l'infirmierie du lycée au nom de l'élève (accord avec les infirmières afin qu'elles n'ouvrent pas ces courriers), ou encore possibilité de venir les chercher au service bilan de santé (cette solution est obligatoire si l'élève a choisi de réaliser un test de dépistage du SIDA). Chaque élève est libre de contacter le centre d'examen ou son médecin traitant, afin d'obtenir de plus amples informations sur ses résultats d'analyse.

Source : ameli.fr et observation directe dans les structures.

Annexe 2 : Questionnaire Bilan de santé.



CENTRE DE PREVENTION et d'EXAMENS DE SANTE

QUESTIONNAIRE DE SANTE

Monsieur,

Ce questionnaire aidera le médecin à connaître votre état de santé.

Vos réponses resteront confidentielles (couvertes par le secret médical).

Vous êtes libre de ne pas répondre à certaines questions.

Nom : _____
Prénom : _____

Nom, prénom et adresse de votre médecin traitant :

AVEZ-VOUS DECLARE VOTRE MEDECIN TRAITANT ? OUI NON

VOTRE DOSSIER VOUS SERA TOUJOURS REMIS OU ENVOYE. SOUHAITEZ-VOUS QU'IL SOIT AUSSI TRANSMIS A VOTRE MEDECIN TRAITANT ?
 OUI NON SEULEMENT EN CAS D'ANOMALIE IMPORTANTE

Certaines maladies peuvent être héréditaires : dans votre famille (père, mère, frères, soeurs)
quelqu'un a-t-il eu ?

une hypertension artérielle un infarctus du myocarde un diabète

Vous-même, vos maladies actuelles ou passées :

- Un médecin a-t-il signalé que votre tension artérielle était élevée ? oui non

- Avez-vous eu de l'asthme ? oui non

- Avez-vous eu de l'allergie ? oui non Si oui, sous quelle forme ? _____

A quoi êtes-vous allergique ? _____

- Avez-vous eu des convulsions ou des crises d'épilepsie ? oui non

- Avez-vous été traité pour une dépression ? oui non

- Avez-vous eu une hépatite virale ? oui non

- Avez-vous subi des interventions chirurgicales (opérations) ? oui non
Si oui, lesquelles ? _____

- Etes-vous à jour de vos vaccinations (tétanos, polio, BCG, Hépatite) ? oui non
(N'oubliez-pas d'apporter votre carnet de vaccinations !)

CPES 2.27 -01 / 08
Réalisation : CPAM

Annexe 2 (suite) : Questionnaire Bilan de santé.

- Avez-vous déjà reçu une information concernant les maladies sexuellement transmissibles ? oui non
- Avez-vous déjà eu une maladie sexuellement transmissible ? oui non
- Avez-vous déjà bénéficié d'un test de dépistage ? oui non
- du SIDA
- de l'hépatite C

Si oui, à quelles dates ? _____

- Avez-vous eu un tatouage ou un piercing ? oui non
- Avez-vous déjà utilisé des drogues par voie intra-veineuse ou nasale ? oui non
- Etes-vous ou avez-vous été exposé à des nuisances ?
 (quel que soit le type d'exposition : missions intérim, C.D.D, travail occasionnel, etc....)
 (cochez les cases correspondantes)
- amiante
- produits toxiques
- autres

Votre Etat de santé actuel :

- Vous arrive-t-il d'avoir l'impression que vous allez vous trouver mal ? oui non
- Etes-vous essoufflé de façon anormale à l'effort ? oui non
- Avez-vous des palpitations ou sentez-vous que votre coeur s'emballer parfois ou a des «ratés» ? oui non
- Toussez-vous ou crachez-vous presque tous les jours ? oui non
- Avez-vous des troubles du sommeil ? oui non
- Avez-vous des problèmes de peau, avez-vous remarqué un changement d'aspect d'un grain de beauté ? oui non
- Avez-vous des brûlures d'estomac ? oui non
- Avez-vous fréquemment mal :
- au ventre ? oui non
- au dos ? oui non
- à la tête ? oui non
- Avez-vous des brûlures en urinant ? oui non
- Avez-vous déjà eu de l'albumine dans les urines ? oui non
- Avez-vous des problèmes de diarrhée ou de constipation ? oui non
- Avez-vous remarqué une augmentation de volume au niveau d'un testicule ? oui non
- Etes-vous suivi ou traité pour une maladie ? oui non
- Si oui, laquelle ? _____
- Prenez-vous actuellement un traitement ? oui non
- Si oui, lequel ? _____

Annexe 2 (suite) : Questionnaire Bilan de santé.

Comment vous sentez-vous ?

- Vous sentez-vous bien dans votre peau ? oui non
- Avez-vous grossi ou maigri récemment ? oui non
- Vous acceptez-vous tel que vous êtes physiquement ? oui non
 si non, aimeriez-vous être plus grand ? oui non
plus petit ? oui non
plus mince ? oui non
autre ? oui non
- Vous sentez-vous bien dans votre milieu familial ? oui non
- Vous sentez-vous bien dans votre entourage ? oui non
- Vous sentez-vous confiant face à l'avenir ? oui non
- Aimez-vous prendre des risques ? oui non
- Avez-vous parfois des conduites violentes (envie de tout casser, bagarres) oui non
- Avez-vous déjà été victime de violences ? oui non
- Avez-vous des problèmes avec l'écriture ou la lecture ? oui non
- Etes-vous souvent angoissé ? oui non
- Avez-vous souvent envie de pleurer ? oui non
- Avez-vous déjà eu envie de vous suicider ? oui non
- Avez-vous déjà rencontré un(e) psychologue ? oui non
 si oui : Cela vous a-t-il aidé ? oui non
 si non : Pensez-vous que cela aurait pu vous aider ? oui non

Pour vous, qu'est-ce qu'un(e) psychologue ? _____

- Qu'est-ce qui vous passionne dans la vie ? _____

- Aimeriez-vous avoir plus d'informations sur :
- la contraception
 - les maladies sexuelles
 - le SIDA
 - l'alimentation
 - l'alcool
 - le tabac
 - la drogue
 - les médicaments
 - les vaccins
 - le sport
 - autre

**Le médecin qui va vous examiner peut répondre à la plupart de vos interrogations.
 C'est à lui que vous devez demander, si vous souhaitez faire le test de dépistage du SIDA.**

N'oubliez pas d'apporter les éléments médicaux en votre possession (comptes-rendus des radios ou opérations éventuelles, électrocardiogrammes, dernières analyses, **carnet de santé, carnet de vaccinations**).
 Conformément à l'article 34 de la loi «informatique et libertés» n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification au contenu entier de votre bilan par l'intermédiaire du médecin que vous aurez désigné à cet effet.

Annexe 3 : Liste et coordonnées des lycées généraux et technologiques publics du département de X transmise par le rectorat d'Amiens.

Lycée technologique Édouard Gand

70 Bd de St Quentin
80098 Amiens Cedex 3
Tél : 03.22.53.41.32
Fax : 03.22.53.41.32
Proviseur : M. L

Lycée général et technologique Boucher De Perthes

1 Rue Paul Delique
80142 Abbeville Cedex
Tél : 03.22.45.41.00
Fax : 03.22.25.41.02
Proviseur : M. Ch

Lycée général et technologique Lamarck

Ave Robert Solente BP 201
80301 Albert Cedex
Tél : 03.22.74.46.00
Fax : 03.22.74.46.01
Proviseur : M.Durand

Lycée général et technologique De L'Authie

20 rue de Routequeue
80600 Doullens
Tél : 03.22.77.72.00
Fax : 03.22.77.00.36
Proviseur : M. P

Lycée général et technologique Jean Racine

541 Rue Pasteur
80500 Montdidier
Tél : 03.22.98.31.60
Fax : 03.22.98.31.61
Proviseur :
Proviseur adjoint :

Lycée général et technologique Pierre Mendès France

Route de St Denis
80201 Péronne Cedex
Tél : 03.22.73.35.00
Fax : 03.22.73.35.01
Proviseur : Mme M

Lycée général Madeleine Michélin

43 Rue des otages
80037 Amiens Cedex 1
Tél : 03.22.22.43.00
Fax : 03.22.22.43.01
Proviseur : Mme DUPONT

Lycée technologique Édouard Branly

70 Bd St Quentin CS69003
80094 Amiens Cedex
Tél : 03.22.53.49.60
Fax : 03.22.95.15.12
Proviseur : L

Annexe 4 : Fiche Métier.



Chargé de prévention de promotion et d'éducation pour la santé

- Il contribue à la prévention en matière de santé publique par le développement et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'information, de promotion et d'éducation pour la santé.



Activités

- ✓ Il participe à la politique de prévention et de promotion de la santé de l'assurance maladie au contact direct des populations, des professionnels de santé et autres partenaires (associations, mutuelles, Education nationale,...).
- ✓ Il participe et/ou anime des réunions de concertation avec ces partenaires.
- ✓ Il décline les programmes nationaux, conçoit, met en œuvre et évalue les actions de prévention et de promotion de la santé au niveau local et régional.
- ✓ Il assure la coordination des programmes et des projets à différents niveaux territoriaux.
- ✓ Il conduit des actions en cohérence avec celles menées par des partenaires et en fonction du niveau de besoin de chaque catégorie de population en impliquant les relais appropriés.
- ✓ Il assure le suivi budgétaire des actions de prévention.
- ✓ Il consulte, enrichit et exploite un fond documentaire dans les domaines de l'éducation pour la santé.

Assurance
Maladie

Annexe 4 (suite) : Fiche Métier.

La Sécurité sociale

« La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. »
(Exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 – extrait)

Les prestations qui sont offertes à l'ensemble de la population sont gérées par quatre régimes : le régime agricole, le régime social des indépendants, les régimes spéciaux et le régime général.

Le Régime général couvre 80% de la population et concerne les salariés du secteur privé soit 47 millions de personnes. Il est organisé en 4 branches (Famille, Maladie, Recouvrement, Retraite).

Au total, pour le Régime général, plus de 500 organismes de Sécurité sociale sont présents sur le territoire français :

- les Caisses d'allocations familiales (Caf) forment un réseau appelé branche famille.
- les Caisses primaires d'assurance maladie (Cpam), les Unions pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie (Ugecam), les Unions régionales des caisses d'assurance maladie (Urcam) et les Caisses régionales d'assurance maladie (Cram - pour la prévention et la tarification des risques professionnels, l'action sanitaire et sociale et la contribution à la gestion du risque hospitalier) forment un réseau appelé branche maladie.
- les Caisses régionales d'assurance maladie (Cram), la Caisse régionale d'assurance vieillesse d'Alsace – Moselle (Crav) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse d'Ile de France (Cnav) constituent également un réseau appelé branche retraite.
- les Unions de recouvrement de la Sécurité sociale et des allocations familiales (Urssaf) forment un réseau appelé branche recouvrement.

Travailler à la Sécurité sociale ...

... c'est faire le choix de s'investir dans une entreprise où l'on développe une activité au service de ses concitoyens, fondée d'abord sur des valeurs de solidarité, d'égalité de traitement, de transparence, de respect de la personne.

En 2006 près de 180 000 personnes y travaillent. Elles ont été recrutées directement par leur organisme, en majorité sur entretiens et tests d'évaluation. Elles ne sont pas fonctionnaires et relèvent du droit privé.

La Sécurité sociale offre à ses salariés près de 80 métiers différents dans tous les domaines d'activités : comptable, chargé de communication, contrôleur de gestion, manager, auditeur, ...

Elle présente aussi des métiers qui lui sont spécifiques : gestionnaire conseil, inspecteur du recouvrement, délégué de l'assurance maladie, ...

Vous pouvez retrouver tous les métiers en consultant le répertoire des métiers de la Sécurité sociale sur le site : www.ucanss.fr.